

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/2023008 Domaine : 4.1

Date de convocation : 30 juin 2023 Date de l'affichage : 30 juin 2023

Date d'affichage de la délibération : 07 juillet 2023

Objet: 08 - Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

<u>Etaient présents</u>: Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV (à partir de 20h15), Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

## Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h15)
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joelle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Absent: Mesdames Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Agnès LUXIN a été désignée comme secrétaire de séance.

## Nombre de conseillers

- En exercice: 33

- Présents : 23 (jusqu'à 20h15), 24 (à partir de 20h15)

- Votants: 30

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Comité social territorial,

VU l'avis du Bureau municipal,

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20230706-2023008-DE Date de télétransmission : 19/07/2023 Date de réception préfecture : 19/07/2023 VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé.

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 coordinateur (trice) des ressources numériques de la Bibliothèque et du FAB **LAB** – Catégorie B et C – Filière administrative/culturelle
- 1 Référent(e) santé et accueil inclusif au sein des crèches municipales / Chargé(e) de mission soutien à la parentalité - Catégorie A et B - Filière médicosociale

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de modifier les emplois suivants :

- 1 Responsable du pôle jeunesse et référente petite-enfance bibliothèque-ludothèque modifié comme suit : Responsable du pôle jeunesse et du scolaire - Catégorie B et C – Filière administrative/animation/culturelle
- 1 Médiateur social en bibliothèque et animatrice Micro-Folie modifié comme suit : Référent(e) littérature illustrée (jeunesse / Adulte) - Catégorie B et C - Filière administrative/animation/culturelle
- 1 Référente scolaire et fonds littérature illustrée et référente Révodoc modifié comme suit : Référent(e) fonds gros caractères/Livres CD adultes - Catégorie B et C -Filière administrative/animation/culturelle

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de supprimer les emplois suivants :

- 1 animateur FAB LAB et multimédia, à temps complet.
- 1 Responsable crèche familiale et Référente paramédicale à la mini-crèche, à temps complet.
- 1 Educateur de jeunes enfants, à temps complet.
- 1 chargé du Point information Emploi Référent PLIE, à temps complet.
- 1 Conseiller en insertion socio-professionnelle et référent PLIE, à temps complet.
- 1 Conseiller en insertion professionnelle, à temps complet
- 1 Psychologue de la crèche familiale-TNC 13,2%.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer les emplois suivant au 1er septembre 2023 :

A/ 1 coordinateur (trice) des ressources numériques de la Bibliothèque et du FABLAB à temps complet, pour exercer les missions suivantes :

- 1. Coordonner et gérer l'espace FAB LAB
- 2. Valorisation de la Micro-Folie et des ressources numériques de la bibliothèque
- 3. Mettre en place, coordonner, promouvoir les animations numériques en direction des différents publics de la bibliothèque et de ses partenaires internes et externes
- 4. Mission de prêts
- Circuit du document 5.

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cautas de la completa del completa de la completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa del completa d catégorie B et C des filières administrative et culturelle.

Date de télétransmission : 19/07/2023 Date de réception préfecture : 19/07/2023

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

B/ 1 Référent(e) santé et accueil inclusif au sein des crèches municipales / Chargé(e) de mission soutien à la parentalité, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- 1. Référent santé accueil inclusif auprès de la crèche collective et de la mini crèche (en collaboration avec les directeurs des structures)
- 2. Chargée de missions de soutien à la parentalité

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **A et B** de la filière médico-sociale.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DECIDE de modifier les emplois suivant au 1er juin 2023 :

C/ Le poste de Responsable du pôle jeunesse et référente petite-enfance bibliothèqueludothèque est modifié comme suit : Responsable du pôle jeunesse et du scolaire, à temps complet, afin exercer les missions suivantes :

- Suivre les acquisitions et la valorisation des fonds jeunesse en collaboration avec la référente jeunesse et en lien avec la responsable de la politique documentaire
- 2. Responsable scolaire : accueil des groupes scolaires (maternelles, élémentaire et collégiens)
- 3. Superviser la valorisation de la Micro-Folie et de son musée numérique en direction des scolaires
- 4. Encadrer, animer le Pôle jeunesse et tutorer des jeunes accueillis en service civique
- 5. Valoriser l'action culturelle en direction de la jeunesse et de la petite enfance en s'appuyant sur les ressources du musée numérique notamment
- 6. Développer les partenariats (institutionnels, associatifs et scolaires)
- 7. Participer à l'accueil des publics (information, inscriptions, renseignement bibliographique)
- 8. Mettre en place et organiser les actions de formation « littérature de jeunesse» en direction de publics adultes (personnels municipaux, associations, etc.)
- 9. Participer aux actions mises en place dans le cadre du réseau des bibliothèques du Val d'Oise (festival du conte en Val d'Oise, Cible 95)
- 10. Suivre budgétairement et administrativement son secteur

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B et C** des filières administrative, animation et culturelle.

Il est proposé de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

D/ Le poste de Médiateur social en bibliothèque et animatrice Micro-Folie est modifié comme suit : Référent(e) littérature illustrée (jeunesse / Adulte) à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

- 1. Référente littérature illustrée (Jeunesse / Adulte)
- 2. Participation à l'accueil du public scolaire
- 3. Mise en œuvre des actions d'animations en direction des publics enfance et Accusé de réception en préfecture petite enfance
- 4. Missions de prêts

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B et C** des filières administrative, animation et culturelle.

Il est proposé de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

E/ Le poste de Référente scolaire et fonds littérature illustrée et référente Révodoc est modifié comme suit : Référent(e) fonds gros caractères/Livres CD adultes à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

- 1. Gestion et suivi du fonds Gros caractères / livres CD
- 2. Animation et valorisation du dispositif Micro-Folie et son musée numérique en direction du public scolaire (élémentaires et collèges)
- 3. Collaboration aux actions d'animations en direction du public adulte et mise en place et développement des actions en direction des seniors
- 4. Mission de prêts
- 5. Référente périodiques et abonnements
- 6. Référente E-administration

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **B et C** des filières administrative, animation et culturelle.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DECIDE de supprimer les emplois suivant au 1er septembre 2023 :

- 1 animateur FAB LAB et multimédia, à temps complet.
- 1 Responsable crèche familiale et Référente paramédicale à la mini-crèche, à temps complet.
- 1 Educateur de jeunes enfants, à temps complet.
- 1 chargé du Point information Emploi Référent PLIE, à temps complet.
- 1 Conseiller en insertion socio-professionnelle et référent PLIE, à temps complet.
- 1 Conseiller en insertion professionnelle, à temps complet
- 1 Psychologue de la crèche familiale-TNC 13,2%.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise Vice-Président de la Communauté

d'Agglomération de Cergy-Pontoise é de réception en préfecture 095-219502184-20230706-2023008-DE Conseiller régional d'Ile-de-France de télétransmission : 19/07/2023 Date de réception préfecture : 19/07/2023